

NOTICE

SUR LE

TIERS-ORDRE DE ST. FRANÇOIS,

CONNU AUSSI SOUS LE NOM DE

TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE.

On s'effraie au seul nom du Tiers-Ordre de la Pénitence, et de toutes parts on s'écrie : " Oh ! il n'est pas possible de faire partie d'un ordre si rigoureux ! " Et cependant un pieux Prélat, (1) un écrivain distingué de notre époque, a dit : " Il n'est aucune condition sociale, aucun état de santé, aucune nécessité extérieure de travail qui ne puisse s'accorder parfaitement avec la pratique fervente du Tiers Ordre Séraphique. " Et un homme du monde, aujourd'hui Tertiaire pratiquant, ajoutait : " Il suffit d'un peu de bonne volonté pour être tertiaire. "

Comment donc concilier ces divergences ?

Ah ! c'est que les ténèbres renferment une espèce d'inconnu qui fait peur. Vous avez sans doute éprouvé ces effrois, ces vagues craintes qu'une sombre nuit fait quelquefois naître dans l'âme, mais qu'un rayon de lumière dissipe aussitôt. Votre peur du Tiers-Ordre ne vient-elle pas de ce que, pour vous, il est environné de ténèbres et de préjugés ! Essayons ensemble d'entrevoir au milieu de ces ténèbres la douce lumière de la vérité, et vos craintes et vos préjugés ne tarderont pas à s'évanouir.

Et d'abord " nous ne pouvons douter que le Tiers-Ordre ne soit l'œuvre de Dieu. " (2) " Quarante Papes et deux Conciles œcuméniques l'ont " béni et comblé d'éloges. " (3) " Et Jésus-Christ lui-même a révélé à St. " François qu'il assisterait avec une providence toute particulière, au moment " de leur mort, ceux qui en feraient partie. " (4)

- (1) Mgr. de Ségur. (2) St. Bonaventure. *Légendes de St. François.*
(3) Mgr. de Ségur. (4) Chalippe. *Vie de St. François.*

ST. LOUIS, PATRON DES TERTIAIRES.—St. Louis, ayant embrassé le Tiers-Ordre de St. François, devint le miroir des Tertiaires par l'exacte observance de la règle séraphique. Quoique la piété convienne à tous les états, parce que toutes les conditions doivent tendre au Créateur, on peut dire toutefois qu'elle est plus admirable dans la personne des Souverains.

A l'époque où vivait St. Louis, régnant sur la France, les enfants de St. François et de St. Dominique étaient à Paris en grande réputation de science et de sainteté. Les Thomas et les Bonaventure, ces deux éclatantes lumières de l'Eglise, professaient à la Sorbonne et avaient de fréquents entretiens avec le pieux monarque. Quoique St. Louis aimât tendrement les deux ordres, et les protégeât par son pouvoir autant que par ses libéralités, on assure, cependant, qu'il eut une affection particulière pour les Franciscains. On lui prête même les paroles suivantes : " Si j'avais deux âmes, j'en donnerais une à St. François et l'autre à St. Dominique, mais n'en ayant qu'une, je ne puis la refuser au patriarche séraphique. " Aussi préféra-t-il être admis au Tiers Ordre de la pénitence qu'embrassèrent aussi plus tard sa mère, son épouse et sa sœur.